

Arrêté

fixant la composition de la commission de sélection prévue à l'article 52 du décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère de l'éducation nationale, pour le recrutement sans concours dans le corps d'adjoints techniques de recherche et de formation, BAP J adjoint-e en gestion administrative, organisé par l'Université Bretagne Sud – session 2025

Le Président de l'Université Bretagne Sud,

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2025 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : La commission de sélection du recrutement sans concours dans le corps des adjoints techniques, BAP J adjoint-e en gestion administrative, organisée par l'Université Bretagne Sud est composée ainsi qu'il suit :

Présidente : Anne-Sophie LE MOING, Attachée d'administration de l'État, Université Bretagne Sud, Lorient

Membre : Nikolas SPEICHER, Attaché principal d'administration de l'État, Lycée Victor Hugo, Hennebont

Membre : Eugénie CORLOBE, Attachée d'administration de l'État, Université Bretagne Sud, Lorient

Suppléant : Luc PRIJAC, Ingénieur d'études classe normale, Université Bretagne Sud, Lorient

Article 2 : Le président de l'Université Bretagne Sud est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Le Président,

Signé électroniquement par : David Menier
Date de signature : 07/05/2025
Qualité : Le Président

